



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU :
04 juin 2013

Le Conseil Municipal était convoqué en séance ordinaire le 04 juin 2013 à 20h30 en Mairie.

Présents : BRUNEL Laurent - BESSON Eric - CLUZEL Michel - FAURE Guy - BERNE Nadine – BERTONNIER Pascale - DUPIN Denis - PEYROT Stéphane - TRAVERSIER Michèle

Procurations : DEBAUD Laetitia à BRUNEL Laurent

Absents excusés : CHANAL Ludovic - FILET-COCHE Patrick – RAMDANI Frédéric - REYNAUD Alain – REYNAUD Sébastien

Secrétaire de séance : BERNE Nadine

Le compte-rendu du 16 mai 2013 est voté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de rajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Objectifs du PLU
- Eveil musical 2013/2014

Le Conseil Municipal donne son accord à l'ajout de ces 2 points.

Réalisation d'un emprunt de 250 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche

Dans le budget communal 2013 il a été prévu la souscription d'un emprunt de 250 000 euros pour financer les travaux d'aménagement d'une bibliothèque, d'un local de service et leurs abords.

Le Conseil Municipal a décidé de réaliser auprès de la Caisse d'Epargne LOIRE DROME ARDECHE et aux conditions de cet établissement, un emprunt de la somme de 250 000 euros destiné à financer les investissements 2013 et dont le remboursement s'effectuera en 15 échéances annuelles constantes.

Ce prêt portera intérêt au taux de 3.56%. Le point de départ en amortissement est fixé au 25/07/2013. La première échéance anticipée aura lieu le 25/10/2013 et la deuxième échéance anticipée le 25/02/2014. Les autres échéances suivront une périodicité annuelle. Le taux équivalent est de 2.90%. Les frais de dossier sont de 0.15% du montant de financement.

Voté à l'unanimité.

Soutien à la Sous-préfecture de Tournon sur Rhône

Monsieur le maire a fait part au conseil municipal d'un courrier des agents de la Sous-préfecture de TOURNON SUR RHONE l'informant des menaces qui pèsent sur le devenir de cette structure.

Aujourd'hui plus que jamais, en ces temps de crise, les Sous-préfecture restent nécessaires, pour en particulier :

- Maintenir la présence de l'Etat dans les territoires dans un souci de service de proximité
- Prodiger un conseil et un appui aux élus, notamment à ceux des collectivités rurales, de manière homogène sur tout le territoire de la République

- Donner l'impulsion au développement économique et à la création d'emplois sur des aires géographiques adaptées en mobilisant les acteurs de terrain qualifiés,
- Assurer l'exercice des missions régaliennes de l'Etat au plus près des populations : sécurité, prévention des risques, etc.

Le Conseil Municipal a exprimé son total soutien au maintien d'une Sous-préfecture à TOURNON SUR RHONE.

Voté à l'unanimité

Demande de subvention déneigement au Conseil Général : campagne hivernale 2012/2013

Lors de sa séance du 19 octobre 2009, le Conseil Général a adopté un nouveau règlement d'aide au déneigement des voiries communales et intercommunales. Ce nouveau règlement prend en compte l'effort financier accompli par les communes au niveau de l'achat de fournitures (sel, abrasifs...) et au niveau des travaux de déneigement effectués par un prestataire privé ou soit par la commune elle-même.

Le Conseil Municipal sollicite auprès du Conseil Général une aide financière au déneigement de la voirie communale au cours de la campagne hivernale 2012/2013.

Voté à l'unanimité

Révision des loyers des logements de l'école publique

Le Conseil Municipal a décidé d'augmenter les loyers des logements de l'école publique par rapport à l'indice de référence des loyers du 4^{ème} trimestre.

A partir du 1^{er} juillet 2013, les loyers seront les suivants :

Appartement de l'école : 414.00 € / mois

Studio de l'école : 200.00 € /mois

Voté à l'unanimité

Révision des loyers des logements au dessus du multiservices (Place de la Mairie)

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les loyers des logements du multiservices et restent à 610.00 € /mois.

Voté à l'unanimité

Objectifs poursuivis dans le cadre de l'élaboration du PLU et des modalités de la concertation

Les objectifs définis dans le cadre de l'élaboration du PLU :

- ✧ **Continuer le développement de la commune et accueillir de nouveaux habitants, mais à un rythme plus modéré, en limitant l'augmentation à 2 % par an,**
- ✧ **S'inscrire dans les objectifs de limitation de l'étalement urbain portés par la loi dite Grenelle II et concentrer le développement autour du village,**
- ✧ **Renforcer le rôle de centralité du village par une offre de logements diversifiée et des aménagements urbains, en prévoyant des formes urbaines différentes de l'habitat individuel pavillonnaire majoritaire sur le territoire communal,**
- ✧ **S'inscrire dans les prescriptions du PLH (programme local d'Habitat) dans le cadre d'opérations prévoyant la création de logements locatifs,**
- ✧ **Préserver les espaces verts sous l'ancien village fortifié, les potagers urbains, ainsi que les grands herbages et cultures proches du village**

- ⤴ **Mettre en valeur les cheminements piétons et améliorer la desserte des zones pavillonnaires**
- ⤴ **Reconfigurer la zone d'activité pour en sortir l'habitation existante et le talweg humide**
- ⤴ **Prendre en compte les projets d'équipements : bibliothèque, sports et loisirs, extension de l'école et du cimetière**
- ⤴ **Préserver et favoriser le développement de l'activité agricole sur la commune, notamment en limitant l'extension de l'urbanisation sur ces terres**
- ⤴ **Préserver et valoriser le patrimoine naturel et le paysage : vallons du Duzon, des Aurets, des Rioudards, inventaires environnementaux, couloirs écologiques...**
- ⤴ **Développer le tourisme : améliorer l'accès aux gorges du Duzon, créer une table d'orientation sur le serre du Puy, prendre en compte le camping de Simondon**

Il est prévu une nouvelle concertation avec les habitants de la commune, au titre de l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme.

Cette concertation revêtira la forme suivante :

Moyens d'information à utiliser :

- réunion avec les associations et les groupes économiques
- réunions complémentaires publiques avec la population
- exposition publique avant que le PLU ne soit arrêté
- affichage dans les lieux publics (abribus, commerçants...)
- affichage sur les lieux du projet
- dossier disponible en mairie
- visites commentées sur les lieux des projets spécifiques le mercredi 3 juillet 2013.
- interview sur une radio locale

Moyens offerts au public pour s'exprimer et engager le débat :

- possibilité d'écrire au maire
- des permanences seront tenues en mairie par M. le Maire, l'adjoint délégué à l'urbanisme ou des techniciens dans la période de un mois précédent « l'arrêt du projet de PLU » par le conseil municipal
- des réunions publiques seront organisées le mercredi 26 juin de 18 H 00 à 20 H 00 et le samedi 29 de 9 H 00 à 11 H 00
- un sondage d'opinion sera réalisé avec distribution d'un questionnaire

La municipalité se réserve la possibilité de mettre en place toute autre forme de concertation si cela s'avérait nécessaire.

- cette concertation se déroulera pendant toute la durée des études nécessaires à la mise au point du projet (de PLU), permettant de répondre aux objectifs définis,
- A l'issue de cette concertation, M. le maire en présentera le bilan au conseil municipal qui en délibérera et arrêtera le projet de PLU.

Voté à l'unanimité

Eveil musical en milieu scolaire : année 2013/2014

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Département confie au Syndicat Départemental de Musique et de Danse la mission d'effectuer pour la Commune de Plats des séances régulières de sensibilisation aux pratiques musicales en faveur des deux établissements scolaires.

Il explique que ces séances, au nombre de 15, seront effectuées par un musicien-intervenant employé par le Syndicat Mixte et seront effectuées entre septembre 2012 et juin 2013 (soit une séance tous les 15 jours ou une chaque semaine sur un semestre).

Il rajoute que les élèves concernés regroupent 2 classes à l'école privée et 3 classes à l'école publique.

Le coût total est de 4 690.00 €, la part communale est de 2 814.00 € (soit 60%) et la part du syndicat est de 1 876.00 €.

La Commune verse la moitié de sa participation à la signature et le solde à l'issue des séances.

Voté à l'unanimité